

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NO 1835**

**RÈGLEMENT NO 1835 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1093 SUR LE  
TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**

AVIS est donné par les présentes :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 22 janvier 2019, a présenté et adopté le projet de Règlement n° 1835 modifiant le Règlement n° 1093 relatif au traitement des membres du conseil municipal.

L'objet de ce projet de règlement est d'ajuster les salaires afin de pallier à la nouvelle réglementation fédérale qui prévoit une imposition des allocations de dépenses des membres du conseil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le salaire du maire est ajusté à 44 393 \$ et celui des conseillers à 14 464 \$. Cet ajustement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

AVIS est aussi donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation, à l'hôtel de ville située au 5527, rue Frontenac à Lac-Mégantic, et ce, aux heures régulières de bureau.

Le Règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2019 à 19h30 à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de ville.

Donné à Lac-Mégantic, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière